

Immigration, Islam et eschatologie

Exil et post exil des Algériens à Damas au 19^e siècle

Mouloud Haddad

EHESS, Paris

L'exil pour raison religieuse (*hijra*)¹ est la marque de deux épisodes importants du début de la prédication du prophète de l'Islam : la *hijra* d'un petit groupe de convertis, onze hommes et quatre femmes, vers l'Abyssinie chrétienne² – alors considérée comme *Dâr al-Sulh* (Maison de la Vérité)³ – aux alentours de l'année 615 et celle effectuée en 622 par Muhammad et l'ensemble des musulmans mecquois à Yathrib (future Médine)⁴, événement fondamental de l'histoire de l'Islam puisqu'il marque le début de l'ère musulmane⁵.

¹ Cf. W. Montgomery Watt, « Hidjra », *Encyclopédie de l'Islam*, nouvelle édition, volume III, Leiden, Brill, 1971, pp. 378-379.

² M. Rodinson, *Mahomet*, Paris, Seuil, 1975, p. 145. La communauté restée à La Mecque est quant à elle composée à ce moment-là d'une quarantaine d'homme et une dizaine ou une vingtaine de femmes.

³ B. Lewis, « La situation des populations musulmanes dans un régime non musulman : réflexions juridiques et historiques », in Dominique Schnapper et Bernard Lewis, *Musulmans en Europe*, Arles, Actes Sud, 1992, p. 23. En 652, soit quarante ans après la première *hijra*, un pacte est conclu entre le Prophète et le Négus d'Abyssinie garantissant la protection des musulmans installés ou de passage dans le royaume africain. Refuge des plus sûrs pour les Croyants, l'ancienne Ethiopie est alors considérée comme *Dâr al-Sulh* (Maison de la Vérité) ou *Dâr al-Ahd* (Maison du Pacte) c'est-à-dire une catégorie intermédiaire entre le *Dâr al-harb* et le *Dâr al-Islâm*.

⁴ D'après M. Rodinson, *op. cit.*, (page 175) les musulmans, environ soixante-dix, gagnèrent Médine par petits groupes entre les mois de juillet et septembre 622. Muhammad, accompagné d'Abu Bakr, est le dernier à rejoindre l'oasis le 24 septembre 622, premier jour de la nouvelle ère.

⁵ W. Montgomery Watt, « Hidjra », *Encyclopédie de l'Islam*, nouvelle édition, volume III, 1971, Leiden, Brill, p. 378 : « L'ère hégirienne ne commence pas à la date d'arrivée de Muhammad à Médine, mais au premier jour de l'année lunaire au cours de laquelle cet événement eut lieu, et que l'on s'est accordé à faire coïncider avec le 16 juillet 622 ».

Emigration de repli, provisoire, la *hijra* a pour principale caractéristique de préparer dans les meilleures conditions, notamment par le *Jihâd*, le retour au pays quitté. Ainsi, ces deux *hijra*-s historiques servent de modèles archétypaux et de références religieuses aux *'ulamâ* et aux populations elles-mêmes lorsque se pose la question du maintien de musulmans sur un territoire non administré par les lois de l'islam.

Aussi, si elles ne sont pas dénuées de motivations économiques et politiques, certaines *hijra*-s contemporaines tout en se présentant comme religieuses, se sont posées en rupture de la référence muhammadienne. C'est le cas des musulmans algériens installés en Syrie au XIX^{ème} siècle, rupture exprimée notamment par un esprit de non-retour et de renoncement au *Jihâd* – aux forts accents millénaristes justifiant de la destination même d'un exil qui se veut ultime.

1. Emigrer à Damas

La rivière Baniyas coule dans l'intérieur de la djamie, près de la muraille du sud, où se trouvent des jets d'eau, et des conduits qui distribuent les eaux de diverses parties du temple. On pense que ce dernier subsistera encore quarante ans après que la terre aura été détruite. On croit aussi que le prophète Khader (Elie) (que le salut soit sur lui) y vient chaque jour faire son namaz. Ce temple est orné de trois minarets, l'un situé à l'ouest, appelé Occidental, l'autre à l'orient, dit Minaret-de-Jésus ou le Minaret-Blanc. On croit que c'est sur ce dernier que Jésus descendra sur la terre (à la fin du monde) ; le troisième, qui se trouve à la partie septentrionale de la muraille, près d'une porte, est appelé Minaret de l'Épouse⁶.

⁶ M. Adib Ibn Muhamad, *Itinéraire de Constantinople à La Mecque, extrait de l'ouvrage turc intitulé : Kitab menassik el-hadj (Livre des prières et des cérémonies relatives au pèlerinage), imprimé en 1232 (1816-17), Paris, Evrat, 1825, p. 36.*

Ce rappel de la place de Damas dans l'eschatologie Islamique, nous est donné par un guide de pèlerinage pour les fidèles ottomans (et particulièrement stambouliotes) très répandu dans l'Empire, le *Kitâb Manâsik al-Hajj* (Le livre des rituels du *Hajj*). Ecrit en 1682 par un certain Muhammad Adib Ibn Muhammad, imprimé par ordre du gouvernement ottoman en 1816-1817 et traduit du turc en 1825, cet opuscule nous dit le traducteur, ne se contente pas de conseiller aux pieux voyageurs les comportements rituels à respecter. En effet, il renferme également « une description historique et géographique de tous les lieux situés sur la route que parcourt la caravane [et indique] les abîmes, le cour des torrents, la nature des chemins, les curiosités locales et autres renseignements encore, que l'on n'obtient jamais exactement que des écrivains du pays même⁷. » La principale « curiosité » de Damas, est donc d'être la ville où s'effectuera le retour de Jésus (*'Isâ*) sur terre. Si dans le Coran, Jésus est bien « l'annonce de l'Heure »⁸ ce sont des *hadîth*-s réputés *sahîh*-s qui le décrivent descendant « près du minaret blanc à l'Est de Damas⁹ ». Triomphateur en compagnie du *Mahdî* du *Dajjâl*, il fera régner la justice selon la loi révélée à Muhammad. « Sceau de la Sainteté universelle » dans la mystique akbarienne¹⁰ - il clôt le cycle de la sainteté comme Muhammad a clos le cycle de la prophétie - il restera quarante ans sur terre, puis mourra. Les Musulmans alors l'enterreront à Médine, à côté du Prophète Muhammad et entre les califes Abu Bakr et Umar. Muhammad Adib Ibn Muhammad insiste également sur le fait que la Syrie, où reposeraient Abraham, Isaac et Jacob, « est le pays des Prophètes »¹¹ par

⁷ *Ibid.*, p. 3.

⁸ Coran, XLIII/61. Traduction R. Blachère, *op. cit.*, tome 1, p. 265.

⁹ M. al-Nawawi, *Riyâd as-Sâlihîn (Les jardins des vertueux) de l'Imâm Mohieddîne Annawawi 631-676. Traduction et commentaire du Dr Salaheddîne Keshrid (Tunisie)*, Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, p. 430. Ce *hadîth* est transmis par al-Nawas Ibn Samaan et est rapporté par l'Imam Muslim ibn al-Hajjaj (m. 875). Le *Sahîh* de Muslim nous dit G.H.A. Juynboll « Muslim b. al-Hadjdjâdj », *Encyclopédie de l'Islam*, nouvelle édition, volume VII, 1993, (pages 691-692) est avec celui de l'Imam al-Bukhari (m. 870) avec lequel il constitue « le recueil de tradition prophétiques le plus authentique. »

¹⁰ M. Chodkiewicz, *Le Sceau des saints*, p. 150. Le mystique andalou Muhyi al-Din Ibn Arabi, surnommé le Shaykh al-Akbar (le plus grand des maîtres spirituels), est né à Murcie en 1165. Après avoir visité le Maghreb et l'Egypte et s'être rendu en pèlerinage à La Mecque, il s'installe en 1223 dans la capitale syrienne Il y est si respecté et si populaire de par son aura, sa sagesse et son humilité, qu'il devient le Saint-Patron de la ville après sa mort en 1240.

¹¹ M. Adib Ibn Muhamad, *op. cit.*, p. 32

excellence. Sa capitale porte d'ailleurs le surnom de « Djennet Mecham » (odeur du Paradis)¹² et ses habitants sont réputés pour être « les glaives de Dieu [car] c'est par eux qu'il se venge de ceux qui ose lui résister¹³ ».

Emigrer à Damas et plus largement dans le *Bilâd al-Shâm*¹⁴, relève donc, du moins pour une large part, de ce symbolisme religieux qui « prédestine certains endroits plutôt que d'autres¹⁵ ». Ainsi, au XIX^{ème} siècle, le *Bilâd al-Shâm* fascine toujours et ne perd pas de son¹⁶ attractivité puisqu'il connaît d'importants mouvements migratoires. En effet, le reflux ottoman dans les Balkans et la poussée tsariste sur le Caucase¹⁷ font s'installer des populations musulmanes aux origines très diverses dans la capitale syrienne : des Crétois (notamment après l'occupation grecque de l'île en 1897) sur le mont Qassiyun qui domine Damas où ils ont créé le quartier d'*al-Muhâjirûn* (les immigrés) ; des Albanais de Serbie ayant fuit leur pays après les violents affrontements interreligieux/ethniques de 1917 ou encore des Tcherkesses nombreux à émigrer sous le règne de Abd Ul-Aziz entre 1861 et 1877¹⁸. Damas est désigné par Muhammad Adib ibn Muhammad comme la première *qibla*, (direction de la prière) avant qu'une nouvelle révélation ne la réoriente vers La Mecque – la

¹² *Ibid.* : p. 31

¹³ *Ibid.* : p. 33

¹⁴ C. E. Bosworth, « al-Shâm. 1. La géographie », *Encyclopédie de l'Islam*, nouvelle édition, volume IX, Leiden, Brill, 1996, p. 269. *Bilâd al-Shâm*, est le nom arabe ancien, que la langue populaire a conservé, d'un ensemble géographique couvrant la Syrie, le Liban, Israël, la Palestine et la Jordanie d'aujourd'hui. Ce toponyme signifie littéralement « le pays de la main gauche » qui, si l'on se situe à la Mecque face au soleil levant, s'oppose au *Bilâd al-Yaman* « le pays de la main droite », autrement dit le Yémen.

¹⁵ H. Touati, *op. cit.*, p. 207.

¹⁶ M. Adib ibn Muhammad, *op. cit.*, p. 35.

¹⁷ P. Dumont : « L'émigration des musulmans de Russie vers l'Empire ottoman au XIX^{ème} siècle. Aperçu bibliographique des travaux en langue turque », p. 212 : « L'émigration des Musulmans de Russie vers l'Empire ottoman apparaît comme un phénomène massif et continu tout au long du XIX^{ème} siècle. Le traité de Kaynardja (1774) et l'annexion de la Crimée (1783) constituent, en gros, le début de ce flux migratoire. »

¹⁸ Z. Kassimiy « Les mouvements migratoires au départ et à destination de la Syrie de la fin du XVIII^{ème} siècle à nos jours » in **Commission internationale d'Histoire des mouvements sociaux et des structures sociales (éd.)**, *Les migrations internationales de la fin du XVIII^{ème} siècle à nos jours*, Paris, Editions du CNRS, 1980, pp. 242-261. L'article rappelle également que des populations chrétiennes ont également pu trouver refuge à Damas et plus largement en Syrie et plus particulièrement au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle : les Arméniens, après les massacres de 1894-1896 et le génocide de 1915 et les Assyriens de Raouandouz (Nord de l'Iraq) après leur soulèvement contre la nouvelle monarchie iraquienne du roi Fayçal en 1933.

confondant et la plaçant au même niveau que Jérusalem, considéré comme le troisième lieu saint de l'islam. Dans la Tradition Islamique, c'est également le lieu d'où Muhammad a accompli son ascension céleste vers les sept cieux (*mi'râdj*) où il rencontra les messagers qui l'ont précédé (Abraham, Moïse et Jésus) après y avoir été transporté lors d'un voyage nocturne (*isrâ*) depuis La Mecque¹⁹.

Le *Bilâd al-Shâm*, que l'islam a érigé en terre d'exil méritoire²⁰, est pour les Maghrébins, qu'ils soient princes, marchands, mystiques ou simples pèlerins, est depuis le Moyen-âge une destination d'émigration – provisoire ou définitive – privilégiée. Mais au XIX^{ème} siècle, le changement de destination – au sens juridique – elle est un contre-modèle de la *hijra* du Prophète en ce sens où il paraît *a priori* un renoncement au retour, pourtant constitutif de la condition d'immigré²¹. Lorsque l'Emir Abd el-Kader s'y installe en 1855, des milliers de ses compatriotes l'y ont déjà précédé et des milliers d'autres vont le suivre²². En 1884, on relève la présence de 1987 Algériens dans la ville *intra muros*, « répartis en 621 hommes, 610 femmes et 756 enfants.²³ » Quelques décennies plus tard Richard Thoumin

¹⁹ Cette tradition repose en grande partie sur les interprétations du verset coranique XVII/1, que R. Blachère, *op. cit.*, tome 1, (page 305) traduit ainsi : « Gloire à Celui qui a transporté Son serviteur, la nuit, de la Mosquée Sacrée à la Mosquée très Eloignée autour de laquelle nous avons mis Notre bénédiction, afin de lui faire voir certain de nos signes [...] ». Dans leur article « Mi'radj », B. Shrieke et J. Harovitz émettent l'hypothèse (page 99) que l'interprétation par les exégètes de l'expression « Mosquée très Eloignée » (*al-masdjid al-Aqsa*) comme désignant Jérusalem « semble avoir été une interprétation tendancieuse inspirée par la politique des Umayyades cherchant la glorification de Jérusalem au détriment de la Mekke ». R. Blachère *op.cit.*, tome 1, (page 307), abonde dans le même sens, les Omeyyade ayant sans doute voulu « déposséder la Mekke de sa prérogative de métropole religieuse et unique de l'islam. »

²⁰ H. Touati, *op.cit.*, pp. 207-208. Héritier d'une géographie spirituelle chrétienne, l'islam a fait de cette région une Terre Sainte et a consacré le *Bilâd al-Shâm* comme une de ses destinations privilégiées en se réappropriant « son prestige biblique qu'il articule, dès le VIII^e siècle, autour du thème de l'exil et du séjour méritoire en cet endroit béni. »

²¹ A. Sayad, « Le retour, élément constitutif de la condition de l'immigré », *Migration Société*, volume X, n°57, 1998, p. 17

²² E. Tauber, « The political role of the Algerian element in late Ottoman Empire », *International Journal of Turkish Studies*, n°5, 1990-1991, p. 27. Sans mentionner de source, l'auteur avance le chiffre de 8500 d'Algériens ayant suivi l'Emir Abd el-Kader de Bursa (Brousse) à Damas en 1855.

²³ AMAE-N, Damas-Consulat, Registre des correspondances n°13, 21/8/1884.

estime la population maghrébine à quelques centaines de familles très regroupées, au point de former encore en 1937 un îlot assez dense vers l'entrée nord du faubourg de Maydan²⁴.

2. Damas, ville algérienne

Ville de la Turquie d'Asie, ch.l. du vilayet de Syrie, la cinquième ville de l'empire ottoman, située [...] dans une vallée (*El Goutah*) célèbre pour sa fertilité et sa beauté. Elle compte environ 150 000 âmes. Le commerce est assez considérable [...] ; Damas est un entrepôt surtout entre les ports de Syrie, Beyrouth , Tripoli, Saint-Jean-D'acre et Bagdad [...] ; vers la Perse et l'Arabie le commerce se fait par caravane employant annuellement 2 000 chameaux ; la principale caravane est celle de La Mecque qui part en septembre²⁵.

Ville prospère et carrefour de l'Orient, c'est ainsi que *La Grande Encyclopédie*, à la fin du XIX^e siècle, décrit Damas. Si l'essentiel de cette immigration, nous disent les archives, s'est produite entre 1847 et 1904, dès 1830 des Turcs et de riches familles arabes choisissent de gagner les principales ville de l'empire ottoman : le Caire, Alexandrie, Tibériade, Alep, Beyrouth ou Istanbul²⁶. C'est en embarquant sur des navires au départ d'Oran, Alger, Bougie, Bône ou Tunis, parfois sans l'accord des autorités françaises, que commence le long périple de ces émigrants, comme ce fut le cas pour la famille al-Sayghi²⁷. Composée des deux parents et de quatre jeunes enfants (deux filles et deux garçons dont l'aîné a alors dix ans), cette famille originaire de la ville de Tébessa, proche de la frontière

²⁴ R. Thoumin, « Damas. Note sur la répartition de la population par origine et par religion », *Revue de Géographie Alpine*, n°25, 1937, p. 674.

²⁵ Anonyme, *La Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné des science, des lettres et des arts par une société de savants et de gens de lettres*, « Damas », volume 13, H. Amirault et Cie, Paris, 1885-1901, p. 792.

²⁶ Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine, op.cit.*, p. 10.

²⁷ Témoignage recueilli à Damas en mars 1995 auprès de Muhammad al-Hadjdji al-Sayghi, fils aîné de la famille, âgé en 1995 de 104 ans.

tunisienne, embarque à Bône (aujourd'hui Annaba) en 1901 sur un bateau affrété clandestinement par onze familles de la même ville. La direction est Beyrouth, puis Damas « interface marchand et ville de mélanges et de rencontres²⁸ ».

Installation, intégration et pérennisation dans la ville

« Structure permanente »- un réseau de liens sans lequel il lui est impossible de se perpétuer nous dit Abdelmalek Sayad²⁹ - la « colonie » des Algériens établis en Syrie est une immigration qui connaît déjà, en cette deuxième partie du XIX^e siècle, son « troisième âge³⁰ ». Lorsque nous observons la carte sur la répartition de la population de Damas par origine établie en 1937 par Richard Thoumin (voir ci-contre), les « Moghrebins » - contrairement aux Kurdes, aux Crétois ou aux Hauranais (population originaire de la région du Hauran au sud de la Syrie) qui se sont installés en périphérie de la ville sur les hauteurs du Mont Qasyun - sont les seuls allogènes à s'être installés au cœur même de la vieille ville. Si les archives françaises ne nous ont pas permis de connaître les raisons de cet emplacement des Algériens – choix délibéré ou fruit des circonstances – l'arrière petite-fille de l'Emir Abd el-Kader, Al-Amira Badiha Al-Hasni al-Jazaïri, rencontrée en 1996 grâce à la famille Al-Sayghi, nous donne sa réponse : « L'Emir a exigé que lui et les Algériens qui

²⁸ R. Escallier, « Le Cosmopolitisme méditerranéen. Réflexions et interrogations », p. 2.

²⁹ A. Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, p. 92.

³⁰ *Ibid.* : pp. 53-98. L'émigration algérienne en France connaît une histoire, une évolution en trois âges : au premier âge correspond « une émigration ordonnée », c'est-à-dire soucieuse de son unique but : travailler, gagner de l'argent et repartir. La société d'accueil ne l'intéresse pas ; le deuxième âge est celui de « la perte de contrôle », qui le séjour se prolongeant ne fait qu'apporter « une assistance alimentaire » à la famille restée au pays ; enfin, le troisième âge est celui de la constitution d'une colonie algérienne en France, « structure permanente » qui joue le rôle d'un réseau d'entraide, que se soit au niveau social (emploi, logement) ou matrimonial.

l'accompagnaient soient installés dans la vieille ville et non dans les Faubourgs, afin d'être parfaitement intégré dans la vie de la cité³¹».

Fonctionnaires religieux, civiles ou militaires, artisans ou encore agriculteurs, les Algériens occupent l'ensemble du champ économique syrien. Ceux établis à Bab Swiqa, sont essentiellement tisserands ou militaires dans des corps spéciaux de l'armée ottomane³². Reprenant les informations d'un registre d'immatriculation du consulat datant de 1892³³, Pierre Bardin confirme que les tisserands (95 personnes) sont les plus nombreux, pour la plupart Kabyles des Ath Iraten (département d'Alger), dont c'est la spécialité. Cependant, ces immigrés exercent dans d'autres corporations de métiers, beaucoup plus petites et comptant moins de dix personnes : cordiers, bonnetiers, cordonniers, menuisiers, boulangers et pâtisseries, marchands de tabac, colporteurs, gardiens, *talib* (herboristes et rebouteux traditionnels) et écrivains publics. D'autres exercent des métiers ne comptant qu'un ou deux individus : matelassier, ouvrier maçon, cocher, chamelier, ânier, charbonnier, serrurier, marchand de moutons, chasseur, médecin, oculiste et même un contrebandier dont l'activité est officialisée sur le registre. Les commerçants ne sont que sept et quatre chefs de famille sont qualifiés de « négociants » et cinq de « propriétaires », ce sont les notables de la colonie algérienne (...). Enfin, neuf Algériens habitant Damas sont des cultivateurs, exerçant leur activité à proximité de la ville³⁴».

Les Algériens, perpétuant une longue tradition de lettrés et de savants maghrébins exerçant leur art ou leur magistère à Damas³⁵, sont également des acteurs importants de la vie intellectuelle et spirituelle du *vilayet*. Comme nous l'avons déjà dit, c'est à Damas que

³¹ Entretien réalisé à son domicile de Damas, le 12/03/1996.

³² ACAOM, carton EE 53. Gouvernement général de l'Algérie. Correspondance entre le préfet d'Alger et le Gouverneur général de l'Algérie datée du 23/05/1888

³³ P. Bardin, *Algériens et Tunisiens dans l'empire ottoman de 1848 à 1914*, Paris, Editions du CNRS, 1978, p.11

³⁴ *Ibid.* : L'auteur souligne en outre que la moitié des Algériens, souvent agriculteurs dans les campagnes avoisinantes, habitent hors les murs de la capitale.

³⁵ L. Pouzet, *op. cit.*, pp. 176-177. Si la plupart de ces immigrés sont versés dans les disciplines religieuses (fiqh, hadith...), la médecine et la pharmacopée est un des autres secteurs d'activité où ils excellent.

l'Emir Abd el-Kader compose son œuvre majeure, le *Kitâb al-mawâqif*. Il entreprend parallèlement un travail d'édition important des écrits de son maître. Un peu plus tard, Tahir al-Jazâiri, Kabyle né à Damas en 1851 d'une famille de lettrés originaire de Sidi-Aïch dans la vallée de la Soummam, inspecteur général de l'éducation en charge de l'éducation des Syriens, fut un des grands artisans de la *Nahda* (Renaissance arabe) et du mouvement de l'*Islâh* (Réformisme musulman) en Syrie. Pour cela, il crée la *Jam'iyat al-Maqasid al-Khayriyya* (Société Pour la Bienfaisance) une société philanthropique « semi-officielle » recevant des dons du gouvernement et de riches notables pour la publication d'ouvrages en langue arabe³⁶. Un des participants à ce cercle est le neveu du *shaykh*, Salim al-Jazâiri, né à Damas et lieutenant-colonel dans l'armée ottomane³⁷. Il rejoint en 1906 la Révolution jeune-turque et le Comité Union et Progrès, qu'il quitte après avoir participé à la contre-révolution de 1909 qui fit abdiquer Abd Ul-Hamid II, déçu par la « politique de turquification » de cette organisation, lui qui parle à la fois le turc et l'arabe mais également le « *zawawa* », c'est-à-dire le kabyle³⁸.

2. La *hijra* en Syrie : une *ghurba* en Orient ?

Tout le discours de l'immigré s'organise autour de la triple vérité de *elghorba*. Dans la logique traditionnelle, la vérité d'*elghorba* est d'être associée au « couchant » ; à l' « obscurité » ; à l'éloignement et à l'isolement (parmi les étrangers, donc à leur hostilité et à leur mépris) ; à l'exil ; à la frayeur (celle que suscite la nuit et le fait de se perdre dans une forêt de nature hostile) ; à l'égarement (par perte du sens de l'orientation) ; au malheur, etc. Dans la vision idéalisée de l'émigration, source de richesse et acte décisif d'émancipation, *elghorba*, intentionnellement et violemment niée dans sa signification traditionnelle, tend (sans toutefois y parvenir pleinement) à

³⁶ E. Tauber, *op. cit.*, p. 29.

³⁷ *Ibid.* : p. 31.

³⁸ *Ibid.*

poster une autre vérité qui l'identifierait plutôt au bonheur, lumière joie, assurance, etc. L'expérience de la réalité de l'émigration vient démentir l'illusion et rétablir *elghorba*, dans sa vérité originelle³⁹.

« Mot de la tribu »⁴⁰, chantée par le mystique persan Shihabaddin Yahya Suhrawardi (m. 1196)⁴¹, la *ghurba* désigne l'exil loin du pays natal, vers un Couchant (*gharb*) hostile où règne la peur, l'insécurité et l'obscurité. La *ghurba* est donc *a priori* l'exact inverse de cet Orient de quiétude et de lumière désiré par les *muhajjirûn* algériens installés en Syrie. Ainsi font-ils parfois l'expérience de l'ardente nostalgie du pays quitté (*hanîn*) et du mépris (*dhull*) du pays d'accueil qui caractérisent la *ghurba*⁴². Par moment incompris – notamment après leur action en faveur des Chrétiens lors des massacres de 1860 – d'une population autochtone à laquelle ils ne sont pas tout à fait encore intégrés, ils sont l'objet d'un enjeu politique majeur entre la France et l'Empire ottoman lorsque, dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle, les deux pays se disputent.

La hijra en Syrie, un échec ?

Les archives diplomatiques françaises nous décrivent la communauté algérienne installée à Damas *intra muros* comme étant un « groupement » – au sens wébérien du terme⁴³ – assez homogène sous l'autorité d'un *dirigeant*, l'Emir Abd el-Kader, que « tous reconnaissent pour chef⁴⁴. » Bab Swiqa, au sud de la vieille ville, où les immigrés ont

³⁹ A. Sayad, « El Ghorba : le mécanisme de reproduction de l'émigration », p. 65.

⁴⁰ P. Bourdieu, « Préface » à A. Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, 1997, p. 7.

⁴¹ H. Corbin, *Oeuvres philosophiques et mystiques de Shihabaddin Suhrawardi*, Paris, A. Maisonneuve, 1952, p. 87 : « A l'Orient des pures Lumières aurorales, s'oppose l'Occident des masses corporelles, l'ombre sinistre des prisons et des forteresses (*sîsiya*) retenant captifs dans leur nuit les enfants de la Lumière. »

⁴² H. Touati, *op. cit.*, p. 271.

⁴³ M. Weber, *Economie et société I. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1971, p. 88.

⁴⁴ MAE-N, Ambassade de Constantinople. Registre des correspondances, série D. Note de M. Flesh, Consul de France à Damas, sur les Algériens résidant en Syrie, datée du 27/01/1881.

apporté « leur manière de vivre et leurs rites⁴⁵ », se transforme alors en quartier algérien, faisant « tampon » entre le petit quartier chrétien de Bab Mussala et le reste du faubourg de Maydan majoritairement musulman.

Du point de vue religieux, ils se distinguent de leurs coreligionnaires locaux en construisant une grande mosquée à Bab Swiqa où est dispensé le culte selon le rite malikite et dont l'imam n'est autre que l'Emir Abd el-Kader⁴⁶. En effet, le rite malikite, quasi exclusif au Maghreb depuis le XI^{ème} siècle et la fin du califat fatimide⁴⁷, est très peu représenté à Damas et dans tout le *Bilâd al-Shâm* où prédominent hanafisme – rite officiel de l'Empire ottoman – et shafiisme. La différence de rite agit ainsi en Orient comme il a agi dans le Maghreb ottoman au moins jusqu'au XVIII^{ème} siècle - où le rite hanafite était perçu comme étranger avant sa réappropriation par les populations indigènes – c'est à dire comme marqueur ethnique permettant de distinguer un groupe spécifique⁴⁸.

Contrairement aux Algériens déportés en Nouvelle-Calédonie en 1871 qui en plein Pacifique s'inventent un *walî* et construisent une *qubba* « lieu de prière et de procession »⁴⁹, nous ne connaissons pas de « transfert » ou de « création » de saint algérien au *Bilâd al-Shâm*. Ces pèlerinages transplantés sont les liens reliant la terre natale et la terre d'exil. Ainsi, les nombreux saints juifs marocains « transplantés » en Israël après l'exode massif des années 1960, s'explique par une eschatologie populaire les liens hagiographiques anciens reliant le Maroc à la Terre sainte⁵⁰.

⁴⁵ ACAOM, carton EE 53. Gouvernement général de l'Algérie. Correspondance entre le préfet d'Alger et le Gouverneur général de l'Algérie datée du 23/05/1888.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ N. Cottart, « Mâlikiyya », p. 265. Rappelons tout de même ici la présence de populations ibadites, toutes berbérophones, en Algérie (Mzab), en Tunisie (Djerba) et en Libye (Djebel Nefoussa).

⁴⁸ S. Bargaoui, « Des Turcs aux Hanafiyya. La construction d'une catégorie « métisse » à Tunis aux XVII^e et XVIII^e siècles », p. 227.

⁴⁹ G. Mailhé, *op. cit.*, p. 410.

⁵⁰ I. Ben-Ami, *Culte des saints et pèlerinages judéo-musulmans au Maroc, Paris, Maisonneuve et Larose*, 1990, p. 141. En effet, selon une croyance répandue nombres de saints enterrés d'une manière anonyme au Maroc seraient originaires de Terre sainte. Selon une croyance locale, l'identification et la localisation de leurs sépultures amèneraient la rédemption du peuple juif.

Si les Algériens de Damas portent – ainsi que tous les immigrés musulmans – le titre honorifique de *muhâjirûn* qui les relie aux premiers Compagnons ayant suivi le Prophète à Médine⁵¹, ils ne sont pas toujours appréciés par une population qui les a depuis toujours peu considérés⁵². L'Emir Abd al-Kader lui-même, affirme le consul de France en 1856 « est aussi mal vu que le reste de ses compatriotes⁵³. » Après les massacres de 1860, certains de ces immigrés, sur les conseils de l'Emir Abd el-Kader disent-ils, demandent aux autorités consulaires leur rapatriement en Algérie – ce qui leur est accordé, leur témoignage devant servir à décourager les éventuels postulants à l'émigration – leur action en faveur des Chrétiens leur ayant attiré « la haine » de leurs coreligionnaires syriens⁵⁴.

D'autres Algériens sollicitent, au même moment, une aide au retour dans leur pays d'origine, mais en invoquant cette fois des raisons économiques⁵⁵. En effet, la communauté compte également en son sein des pauvres et des miséreux, exclus des bienfaits attendus de la *hijra*. En effet, à côté de ces artisans et commerçants vit « une masse d'Algériens aux ressources précaires, aux activités mal définies⁵⁶. » Certains sont si pauvres qu'ils ne peuvent payer le certificat de protection annuel émis par le consulat de France. L'un d'eux, un certain Sidi Youssef Mourabet, exprime en août 1869 aux autorités consulaires françaises, son mécontentement contre l'exécution même des instructions ministérielles en déclarant qu'il était inique de réclamer un droit pour les certificats, que les Algériens étaient trop pauvres pour payer n'importe quelle somme⁵⁷. » D'autres et notamment parmi les exilés de Tlemcen en 1911, affirment « avoir été mal reçus en Syrie » et décident de rentrer en Algérie afin

⁵¹ W. Magdelung, « Has the *Hijra* come to an End ? », *Revue des Etudes Islamiques*, n°LIV, 1986, p. 226.

⁵² L. Pouzet, *op. cit.*, p. 187 : « Les Damascains du VIIIe/XIIIe siècle, à quelques exceptions près, semblent s'être difficilement départis de préjugés envers les émigrés maghrébins. »

⁵³ MAE-N, carton n°9. Registre des correspondances du consulta de Damas, daté du 26/10/1856.

⁵⁴ ASHAT, carton G4.2. Expédition de Syrie. Correspondance générale le Maréchal Randon Ministre de la Guerre au général Beaufort, datée du 23/02/1861.

⁵⁵ *Ibid.* : « Un grand nombre de nos sujets Algériens, entraînés par ce mouvement, vendit à vil prix leurs biens immobiliers et mobiliers. La plupart de ceux qui ont pu atteindre la Syrie se trouvent actuellement sans ressource. »

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ MAE-N, Ambassade de Constantinople. Registre des correspondances. Série D, daté du 08/08/1869.

« d'échapper à la misère » ce qui n'est pas pour déplaire à des autorités françaises qui répandent dans la nouvelle du rapatriement, au frais du gouvernement de Paris, de sept personnes à peine trois mois après avoir gagné l'Orient⁵⁸.»

Français ou Ottomans ?

Avant leur naturalisation en 1871, les Juifs d'Algérie sont l'objet de l'attention des autorités françaises qui envisagent deux mesures pour les en dissuader : n'accorder des passeports à l'étranger qu'après signature d'une déclaration constatant qu'ils peuvent subvenir aux frais de voyage aller et retour et fixer un délai, au-delà duquel ils renonceront au retour en Algérie. Ils ne pourraient ainsi plus se prévaloir de la qualité de sujets français et jouir des immunités qui y sont attachées⁵⁹.

Cette question de la nationalité de l'immigré, c'est à dire de son allégeance à un Etat musulman ou non, se pose avec acuité pour les musulmans à partir notamment de 1860 et ce jusqu'à la Première Guerre Mondiale. En effet, les Algériens de Damas entrent avec fracas sur le devant de la scène politique, en venant au secours des chrétiens de la ville lors des massacres qui ensanglantent la capitale syrienne durant trois jours, entre les 9 et 12 juillet 1860⁶⁰. S'ils sont d'abord confrontés « aux vexations des Musulmans⁶¹» qui les accusent d'être des traîtres à l'Islam, dans les premiers jours de leur mouvement, les Algériens seront sujets, par la suite, à plus de considération et de respect de la part de leurs coreligionnaires syriens. En effet, si au début et pour ceux qui ont participé au massacre, ils sont vu comme

⁵⁸ Anonyme, *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, janvier 1912, *op. cit.*, p. 39.

⁵⁹ ASHAT, 1H101, dossier 2.

⁶⁰ Les causes de ces massacres sont multiples et confuses. Néanmoins, il semble que le décret de février 1856 donnant aux différentes communautés égalité devant la loi et l'impôt, permirent aux Chrétiens de s'enrichir au détriment des Druses, au Mont Liban et des Musulmans à Damas.

⁶¹ ASHAT, carton G4.2. Expédition de Syrie. Correspondance générale le Maréchal Randon Ministre de la Guerre au général Beaufort, datée du 23/02/1861.

des traîtres sous l'œil bienveillant du consul de France⁶², ils deviennent très vite pour la majorité la fierté de l'Islam :

Un grand changement s'est opéré dans la manière dont on jugeait la conduite de l'Emir Abd el-Kader lors des événements de Damas ; les Musulmans les plus influents (et cette opinion est répétée par le peuple et les Bédouins) disent aujourd'hui qu'il a rendu un immense service [à] l'Islamisme en prouvant à l'Europe que cette religion sagement mise en pratique n'était pas incompatible avec les sentiments de tolérance et d'humanité⁶³.

L'humanisme de l'Emir et la relation privilégiée qu'il entretient alors avec Napoléon III, qui lui rendit la liberté en 1852, motivent son action auprès des Chrétiens dont nombreux, catholiques et uniates, sont protégés français. Le 28 juillet, M. Outrey, consul de France à Damas, relate à M. de Lavalette, Ambassadeur de France à Constantinople, les faits suivants :

Tous ceux qui ont pu échapper doivent leur salut à l'intervention des Algériens qui ont montré une audace, une énergie et un dévouement pour lesquels on ne peut pas avoir assez d'admiration [...]. La terreur qu'inspiraient nos Algériens est telle que nulle part ils n'ont eu besoin de [se] servir de leurs armes. Ils se frayaient un passage à coups de massue et avec un courage incroyable ils n'ont pas cessé pendant tout le désordre et au milieu du carnage de ramener des convois quelque fois de cent ou deux cents individus que les insurgés n'ont jamais osé attaquer⁶⁴.

Pour la France, leur conduite envers les Chrétiens démontre la preuve de leur loyauté envers elle. La France et le gouvernement de la Sublime Porte se livrent alors à un bras de

⁶² MAE-N, Damas-Consulat, Registre de correspondance du consulat n°10, 01/08/1860. En 1860, juste après le massacre, Abd el-Kader fut reçu en audience privée par le gouverneur de Syrie, Fuad Pacha, ce qui fit dire au Consul de France que cette entrevue « n'a fait qu'augmenter l'irritation des musulmans contre les Algériens. Ceux-ci le savent et ce n'est pas un mal car nous sommes sûrs qu'au moment voulu ils seront d'autant plus fidèles. »

⁶³ AMAE-N, Ambassade de Constantinople, Série D, n°15, 1862.

⁶⁴ MAE-N, Consulat de Damas. Registre des correspondances n°10, 28/07/1860.

fer juridique, afin de récupérer les Maghrébins dans leur giron, car l'enjeu est de taille : pour la France, il s'agit d'étendre son influence dans la région, au delà de ses protégés chrétiens traditionnels (Catholiques latins, Maronites et Uniates), qui plus est par le biais d'une population musulmane ; pour l'Empire ottoman, détenteur du Califat, cette population musulmane d'un de ces anciens territoires ne peut que lui être rattachée.

Ainsi, le Sénatus-consulte de 1865 renforcé par la circulaire de 1869 accorde aux Algériens installés en Orient « une naturalisation spéciale, sans les faire citoyens français » ce qui leur donne droit « partout et en tout temps » à la protection du gouvernement de l'Empereur⁶⁵. La correspondance diplomatique fait ressortir les ambiguïtés du statut des Algériens en pays étranger et les difficultés à appliquer de telles dispositions. C'est ainsi que le Ministre des Affaires Etrangères, en 1869, prévenait le Consul de France à Damas :

Une des conséquences de la situation nouvelle faite aux indigènes de l'Algérie par le Sénatus-consulte de 1865 a été de leur donner, en resserrant les liens qui les unissent à la France, des droits plus étendus qu'auparavant à la protection de nos agents diplomatiques et consulaires...je dois tout d'abord Monsieur, appeler votre attention sur la notable différence qui existe entre le statut personnel des Algériens admis par décrets spéciaux à jouir des droits de citoyens français et celui des autres indigènes. Tandis que ces derniers continuent d'être régis par des lois et des coutumes exceptionnelles, les premiers sont complètement assimilés, pour les droits comme pour les obligations, aux Français de la métropole. Ils jouissent dès lors en pays étranger, au même titre et au même degré que tout sujet de l'Empereur, de la protection des agents de mon département et leur inscription sur les registres ordinaires d'immatriculation tenus en chancellerie leur confère les mêmes avantages qu'aux autres nationaux. Ces observations s'appliquent également aux étrangers naturalisés Français après trois années de séjour en Algérie⁶⁶.

⁶⁵ P. Bardin, *op. cit.*, p. 30.

⁶⁶ AMAE-N, Constantinople-Ambassade, Série E, 20/01/69.

Aussi, en arrivant en Orient, le paradoxe fait que les Algériens qui fuyant leur pays pour se soustraire à la domination française, acceptent souvent de se faire « naturaliser français », et d'accéder à un statut beaucoup plus enviable que celui qu'ils avaient dans la colonie où ils n'étaient que « sujet français ». Cela n'est pas toujours compris et apprécié par les autorités ottomanes qui ne considèrent pas tous les émigrants de la même manière. Depuis 1874, et sur ordre d'Istanbul, elles distinguent ceux de passage pour leur travail ou leur commerce et ceux qui s'installent définitivement. Les premiers peuvent continuer à être considérés comme protégés français, les autres étant automatiquement sujets ottomans⁶⁷. Ainsi, si nombre d'Algériens choisissent la nationalité ottomane, nombre d'entre eux préférèrent la protection du consulat de France et cela pour diverses raisons. Certains avaient encore l'esprit du retour dans leur pays, d'autres encore voulaient échapper au service militaire qui était dans l'Empire ottoman obligatoire pour tout musulman. L'armée ottomane préfère d'ailleurs les avoir avec elle et les contrôler, en créant comme nous l'avons vu précédemment un corps d'élite, composé uniquement d'Algériens.

Du vivant de l'Emir Abd el-Kader, l'administration ottomane ne cherche pas le conflit avec un homme qui leur est plutôt hostile d'après le témoignage du Consul de France à Damas, M. Outrey⁶⁸. En 1881, la communauté compte d'après les autorités françaises quatre ou cinq mille membres recensés et équitablement partagée entre ceux inscrits comme Français à la chancellerie du consulat et les autres « vivant parmi les musulmans⁶⁹ ». Cette même année, M. Portalis, consul de France à Damas s'inquiète auprès de Léon Gambetta (m. 1882), Ministre des Affaires étrangères des manœuvres de séduction du *vali* Hamdi Pacha, qui promet aux nouveaux arrivants, souvent d'origine paysanne, des concessions de terres cultivables :

⁶⁷ AMAE-N, Damas-Consulat, Registres des correspondances n°67, 03/09/1884.

⁶⁸ AMAE-N, Damas-Consulat, Registre des correspondances n°9, 26/10/1856 : « L'Emir comme tous les hommes de race arabe a une antipathie très prononcée pour les Turcs et qu'il en dissimule peut-être pas assez ses sentiments à l'égard d'un pays dont il a reçu de nombreuses marques de bienveillance. Il parle assez ouvertement contre l'administration ottomane et en général il critique ses actes avec fort peu d'indulgence. »

⁶⁹ AMAE-N, Constantinople-Ambassade, Série D, 27/01/1881.

Un fait récent vient de fournir une nouvelle preuve de l'importance que l'autorité territoriale attache aux Algériens et du profond déplaisir qu'elle éprouve quand elle constate que ceux-ci sont enclins à réclamer le bénéfice de notre juridiction. Aussitôt que le gouverneur de Syrie eut appris la présence à Damas des familles algériennes venant de Tunisie, dont j'ai signalé l'arrivée par ma dépêche du 16 novembre, il fit mander les hommes auprès de lui et s'efforça, par un long discours, de les décider à renoncer à la nationalité française. Pour obtenir ce résultat, le vali n'hésita pas à leur promettre de grandes facilités et une concession de terres s'ils voulaient s'engager formellement à ne point se faire inscrire au Consulat et à se déclarer sujets ottomans. Ces individus qui sont tous cultivateurs, ne purent demeurer insensibles aux belles offres de Hamdi Pacha et acceptèrent de prendre l'engagement auquel était subordonnée la concession. Du reste contrairement aux bruits que l'autorité locale avait répandus à dessein, sur leur compte...les Algériens dont il s'agit n'auraient pas quitté l'Algérie et la Tunisie pour fuir la domination française, mais seraient venus à Damas dans la persuasion de trouver aux alentours, des terrains à bas prix et féconds⁷⁰.

A la mort de l'Emir en 1883, les autorités de la *vilayet* considèrent les immigrés Algériens comme *ri'âya*, c'est à dire comme protégés de l'Empire, et malgré les protestations du consulat, elles ne reconnaissent pas à la France le droit d'intervenir en leur faveur lors de conflits avec l'administration ottomane. Le 20 mai 1885 l'Emir Hachim, un des fils d'Abd el-Kader, se plaint au Consul de France à Beyrouth, M. Patrimonio, « des persécutions » dont il est lui et la plupart des deux mille cinq-cents Algériens restés fidèles à la France alors qu'ils sont « Français par le cœur et par la loi ⁷¹ ». Le consul de France à

⁷⁰ AMAE-Nantes, carton n°14 série D, Correspondance entre M. Portalis, Consul de France à Damas et L. Gambetta, Ministre des Affaires étrangères, datée du 05/12/1881.

⁷¹ AMAE-P, Affaires politiques diverses. Note pour le Ministre au sujet des Algériens résidant en Syrie, carton n°43, 20/05/1885 : « D'après un rapport en date du 1^{er} mai 1888, rédigé par M.Imbert, à la suite d'une mission spéciale dont il avait été chargé en Syrie, le nombre d'Algériens inscrits au consulat général de France à Beyrouth serait de 2068 ; 410 seraient inscrits au consulat de Damas. L'Emir Hachem estime à 6471 le nombre total des algériens résidant en Syrie. »

Damas, dans une lettre adressée au Ministre des affaires étrangères en 1887 déplore la « haine toute particulière » des Turcs pour les Algériens protégés français, protection « qui ne protège plus de l'arbitraire⁷².»

Jusqu'à la fin des années 1880, la correspondance française est plutôt optimiste sur la fidélité des Algériens. Ainsi, le consul de France à Damas peut écrire en 1887 : « Les Algériens sont après nos missionnaires, ceux qui travaillent le plus et avec grand succès à l'extension de notre influence⁷³.» En 1888 non seulement le mouvement d'émigration des Algériens en Syrie « s'accroît de jour en jour [et] débarquent par centaines et par milliers dans les ports turcs », mais les nouveaux migrants adoptent de suite la nationalité ottomane⁷⁴. C'est en effet à ce moment que la Sublime Porte « déclare sans ambages⁷⁵ » à l'ambassadeur de France à Istanbul qu'elle « considère comme sujets ottomans tous les Algériens qui émigrent en Turquie⁷⁶.» De plus, les Algériens par un *iradé* (décret) spécial du sultan⁷⁷, sont exemptés à partir de 1888 du service militaire pendant vingt ans. Les archives signalent que d'émissaires algériens sont secrètement envoyés dans leur pays, afin d'impulser un nouvel essor à une émigration qui n'a en fait jamais cessé depuis cinquante ans, promettant aux candidats un avenir meilleur en Orient⁷⁸.

Conclusion

Au début du XX^{ème} siècle, les musulmans d'Algérie installés en Syrie semblent s'être définitivement tournés politiquement vers le Califat ottoman. Ainsi, le nombre

⁷² AMAE-N, Damas-Consulat, Registre des correspondances, carton n°14, 18/06/1887.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *La Dépêche Algérienne*, n°1132, 31 août 1888.

⁷⁵ AMAE-P, Affaires politiques diverses, Algériens en Syrie, carton n°43, 20/05/1885.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ ACAOM, Série 2I57. Note du préfet d'Alger au sous préfet et administrateurs du département, daté du 14/11/1899 : « la plus grande partie des indigènes désireux de s'expatrier sont séduits par l'espoir, habilement entretenu par des individus sans scrupules, de trouver en Syrie une existence large et facile, au milieu de populations essentiellement musulmanes et non soumises à la domination chrétienne.»

d'immatriculés algériens au consulat de France passe de 433 en 1885 à 79 pour l'année 1907. L'exil devient un post-exil et les stratégies individuelles d'intégration et de promotion de la société d'accueil relavant désormais plus de la dynamique personnel, à l'image du parcours de Muhammad al-Sayghi. La *Revue du Monde Musulman* consacre en 1907 plusieurs pages à cette évolution. Elle relève que les huit mille cinq-cents Algériens bénéficient toujours d'une politique de faveur de la part de l'Etat ottoman. Toujours exemptés de service militaire⁷⁹, ils sont nombreux à se trouver dans les établissements supérieurs d'Istanbul et sont de plus en plus présent dans la haute fonction publique⁸⁰. De plus, la revue confirme que des terres cultivables sont octroyées aux nouveaux arrivants⁸¹. La population algérienne du Levant est donc désormais à majorité rurale (cinq mille ruraux pour trois mille cinq-cents citadins), répartie dans des villages parfois entièrement peuplés par eux.

Aujourd'hui, le quartier de Bab Suwiqa est toujours habité par quelques descendants qui ont conservé la maison familiale, et le *mukhtâr* (maire de quartier) M. Amezian, est d'origine kabyle. Les quelques personnes que nous avons pu rencontrer ont une connaissance très précise, même si elle peut paraître parfois fantasmée ou teinté de légende de l'histoire de leur famille et font un remarquable travail de mémoire en la transmettant aux nouvelles générations. Les familles se connaissent entre elles même si elles n'appartiennent pas au même niveau social. Ainsi, par l'intermédiaire du jeune fils al-Sayghi, Khalid, pourtant modeste vendeur de chemises au souk, nous avons pu rencontrer des notables d'origine algérienne dont un colonel à la retraite M. Hillali dont la famille originaire de Grande-Kabylie, est installée à Damas depuis 1873 et Mme al-Amira al-Jazaïri, arrière petite fille de l'Emir Abd el-Kader. Tous très « syriens » dans leur mode de vie, ils tirent une certaine

⁷⁹ Anonyme, « La communauté algérienne de Damas », *Revue du Monde Musulman*, n°2, 1907, pp.508-509 : « Ils ont bénéficié jusqu'ici d'une exemption du service militaire acquise jusqu'à la fin de 1907. Pour le moment, le gouvernement ottoman ne s'est pas encore décidé à les enrôler en 1908, et songerait à leur accorder encore un délai de dix années. »

⁸⁰ *Ibid.*, p. 508 : « Beaucoup de jeunes Algériens se trouvent dans les écoles de Constantinople : ils sont déjà représentés dans les administrations de l'Etat par une centaine d'ingénieurs, de médecins, d'officiers, de secrétaires. »

⁸¹ *Ibid.*

fierté de leur origine africaine. Ils sont restés de rite malikite, mangent la *maghrébiyyé* (littéralement : la maghrébine), sorte de couscous de blé concassé à sauce blanche, ils ne parlent généralement pas le dialecte arabe algérien mais lorsqu'ils connaissent quelques mots de berbère ils nous le font savoir. De plus, la guerre d'Algérie (1954-1962) largement enseignée et valorisée dans les écoles syriennes, paraît renforcer le sentiment d'appartenance à un peuple qu'ils jugent fier, orgueilleux et courageux. Certains d'entre eux possèdent la nationalité algérienne qu'ils acquièrent de droit et sont allés en Algérie, voir les membres de leur famille quand ils ont pu en retrouver la trace⁸² ou tout simplement lors d'un voyage touristique s'apparentant souvent à un pèlerinage émouvant sur la terre de leurs ancêtres. Il ne semble cependant pas qu'ils aient tissé de liens particuliers avec la nouvelle vague d'immigration algérienne qui a débuté au début des années quatre-vingt-dix, conséquence de la crise politique et économique. Les visas pour l'Europe distribués au compte-gouttes, la Syrie est redevenue une destination privilégiée pour les Algériens qui peuvent s'y rendre pour affaires et même s'y installer sans contrainte administrative. Parmi eux, les « trabendistes », jeunes gens revendant en Algérie au marché noir leur marchandise, font des affaires en écumant le souk Hammadiyyé, le plus grand marché de Damas, perpétuant ainsi à leur manière, cette tradition du *voyage vers l'Orient*.

⁸² Depuis environ cinq ans, de nombreux syriens d'origine algérienne ont pu retrouver la trace de leur famille grâce à une émission à succès de la Télévision algérienne *Kul chây mumken* (tout est possible), dont le but est d'aider des personnes à retrouver un membre de sa famille disparue, sur le modèle de l'émission française « Perdu de vue ».

Résumé

Au XIX^{ème} siècle, au moment de la colonisation de l'Algérie, un nombre important de musulmans Algériens émigrent dans les provinces orientales de l'Empire ottoman. Damas et la Syrie sont une des destinations les plus privilégiées, notamment à partir de 1855, année où l'Emir Abd el-Kader, principale figure de la résistance à la conquête française, s'y installe. Dans cet article, tout en abordant les questions relatives à leur intégration dans la société d'accueil, nous tenterons de comprendre comment des motivations religieuses, sans oublier de mentionner les causes politiques et économiques, ont pu guider cet exil.